Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 081-268101060-20261008-30_2026-DE

Graulhet
Centre Communal d'Action Sociale

# EXTRAIT
# Registre des délibérations
# Conseil d'Administration
# du Centre Communal d'Action Sociale

## Délibération n°30/2026

## SEANCE DU 08 OCTOBRE 2026

**OBJET :**

**ADOPTION DU BUDGET PREVISIONNEL 2027**
**RÉSIDENCE AUTONOMIE**

| | |
|---|---|
| C.A convoqué le : 02/10/2026 | Nombre de membres en exercice : 17 |
| Présents : 11 | Votants : 12 |

**L'an 2026, le Jeudi 08 Octobre 2026,**
**A 18 heures 00,** le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, légalement convoqué, s'est réuni **en session ordinaire,** à l'Hôtel de Ville de GRAULHET, **sous la Présidence de Monsieur Benjamin VERDEIL, Président du C.C.A.S.**

**Présents :** Mme Louisa KAOUANE, M. Pierre CATHALAU, M. Vincent TERRASSIÉ, Mme Céu DA COSTA, Mme Nathalie ETIENNE (pouvoir à Mr Terrassié), Mme Saliha AÏT AÏSSA, Mme Isabelle VAURS, Mme Marine MALEPLATE, Mme Coralie DELON, Jacques SENECAT, Mme Maryse ESCRIBE, M. Francis AURIOL.

**Absents sans pouvoir** : M. Benjamin VERDEIL, Mme Katia BALTSTER- HALFORD, Mme Djamila SOARES PINTO, Mme Pernelle CLAPPIER, Mme Pauline LE GOFF

**Absents avec pouvoir :** Mme Nathalie ETIENNE (pouvoir à Mr Terrassié)

**ADOPTE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 081-268101060-20261008-30_2026-DE



**LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration le Budget Prévisionnel pour l'exercice 2026, de la Résidence d'Autonomie, Budget annexe du C.C.A.S., dont les dépenses et les recettes s'équilibrent tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement, Comme indiqué ci-après, et dont l'adoption est soumise à l'assemblée délibérante par GROUPES FONCTIONNELS.

- en section de fonctionnement à la somme de :

dont total des dépenses réelles : 351 094.00 €
total des recettes réelles : 351 094.00 €
excédent ou déficit reporté (N -2) : néant

- en section d'investissement à la somme de :

dont total des dépenses réelles : 28 456.00 €
total des recettes réelles : 28 456.00 €
excédent reporté (N -2) : 32 845.14 €

**DÉCIDE**

- **d'ADOPTER** le Budget Prévisionnel de la Résidence Autonomie, Budget Annexe du C.C.A.S., pour l'exercice 2027,

- **de DONNER** pouvoir au Président pour l'exécution de la présente délibération et engager le C.C.A.S.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

GRAULHET, le 08/10/2026

La- Vice-Présidente du C.C.A.S.
Louisa KAOUANE.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE GRAULHET 81300 TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »